



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

DCM260930\_008

**NPNRU CENTRE-VILLE DE SAINT-ANDRÉ -  
CONVENTION COMMUNE / CAUE POUR DES  
ACTIONS SCOLAIRES 2026-2030**

Le Maire de Saint André certifie  
que le compte rendu de cette  
délibération a été publiée sur le site  
de la ville le 1<sup>er</sup> octobre 2026

Que la convocation a été faite  
le 24 septembre 2026

Le nombre de membre en exercice  
étant de 45 :

|                   |    |
|-------------------|----|
| Présents :        | 27 |
| Représentés :     | 6  |
| Absents :         | 12 |
| Total des votes : | 33 |

L'an deux mille vingt six, le trente septembre le conseil municipal de  
SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la  
présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame  
RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Madame VOISIN Evelyne,  
Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie  
Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline,  
Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie Josette,  
Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye,  
Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA  
Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana,  
Monsieur GRONDIN Jimmy, Monsieur PARVEDY Georges, Madame  
ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain,  
Monsieur ROBERT Roger, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame  
LARIVIERE Marie, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame  
POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE Marine Talita,  
Madame BRENNUS Mayline

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur JAUZE Jean Michel, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur  
RAMASSAMY Laurent, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame  
CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame THERMEA Cindy, Madame NAUD CARPANIN Marie  
Hélène, Monsieur VOULAMALE Jismy, Madame PAULCAN Doly,  
Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE  
Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex,  
Monsieur DESIRE Olivier, Madame APPAVOUPOLLE Lindsay  
Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir  
cette fonction.

**LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER**

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

## I. CONTEXTE

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain, le quartier du centre-ville de Saint-André fait l'objet de grandes transformations dont l'ambition est d'en faire un centre-ville attractif, ouvert à tous et agréable pour tous.

Dès la phase protocole, la Commune, soucieuse de faire participer un public le plus large possible au projet (habitants, acteurs et usagers du centre-ville, commerçants, scolaires...), de connaître leurs ressentis face au changement et leurs attentes, a souhaité mettre en place des actions de sensibilisation et de concertation auprès de ces derniers.

Cette démarche de sensibilisation dès le plus jeune âge aux changements qui s'opèrent sur leur quartier est un moyen de préparer les futurs citoyens de demain.

Pour faire suite aux conventions 2018/2022 et 2022/2026, la Commune souhaite de nouveau solliciter l'équipe du CAUE pour poursuivre des interventions en milieu scolaire autour de la phase opérationnelle.

La convention propose de mettre en place un ensemble d'interventions autour du renouvellement du centre-ville de la commune de Saint-André sur 4 ans, de l'année scolaire 2026/2027 à l'année scolaire 2029/2030, avec réalisation d'une production par les élèves, en vue d'une exposition chaque année de leurs travaux (le choix des classes sera à définir).

Par année scolaire, 3 projets seront mis en œuvre :

- 2 classes « projet installation » sur des espaces publics choisis en concertation avec la commune. Ces projets proposent l'intervention du CAUE en partenariat avec un artiste pour la production d'une ou plusieurs installations sur le site choisi.  
Objectifs recherchés : animer dans la durée le projet de renouvellement urbain du centre-ville, interpellé sur des sites stratégiques en devenir, une autre manière de concerter et d'aborder les usages des lieux avant d'entamer les travaux, proposer une installation-support d'échanges avec les habitants.
- 1 classe « mémoire » autour d'un suivi des améliorations apportées : type suivi de chantier, carnet de bord par secteur à poursuivre d'année en année, un relais entre élèves. Ce projet propose des interventions de l'équipe du CAUE.  
Objectifs recherchés : constituer la mémoire du projet de renouvellement urbain tout au long de sa durée, chronologie du projet, évolution des chantiers...

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| DEPENSES                             |                    | RECETTES     |                    |
|--------------------------------------|--------------------|--------------|--------------------|
| 2 classes « projet installation »    | 36 800.00 €        | DACOI        | 8 000.00 €         |
| 1 classe « suivi des améliorations » | 9 600.00 €         | Commune      | 42 400.00 €        |
| Préparation et organisation          | 4 000.00 €         |              |                    |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>50 400.00 €</b> | <b>TOTAL</b> | <b>50 400.00 €</b> |

**Avis de la commission :**

A reçu un avis favorable en Commission Economie Aménagement Travaux urbanisme Foncier et Transition écologique du 22/09/2026

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Article 1 :**

- D'approuver le projet de convention 2026-2030 entre le CAUE et la commune, joint en annexe ;

**Article 2 :**

- De valider la participation communale de 42 400,00 € (10 600,00 € par an, à verser en 4 échéances: juillet 2027, juillet 2028, juillet 2029 et juillet 2030) et son inscription au budget ANRU2 ;

**Article 3 :**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme  
Saint-André le

Signé électroniquement par Joë BEDIER  
Date de Signature : 02/10/2026  
Qualité : Maire



Le Maire  
Joë BEDIER